

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés Préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers créée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-1847 du 30.07.2002

Editorial

N° 22 – été 2007

www.vivre-a-labeaume.org

Notre association possède à présent son site que vous pourrez consulter à tout moment cher adhérente, cher adhérent, et vous aussi internautes d'Ardèche et de tous les pays, pour tout connaître (ou presque) sur notre village et l'une des plus dynamique de ses associations (100 adhérents pour ses quinze ans).

Rejoignant à notre tour les bataillons serrés de la modernité numérique, nous venons de nous doter d'un site internet. Et quel site ...!!! Tout en couleurs, en images et en textes encore rares mais qui seront demain, grâce à vous, de plus en plus nombreux, il est le fruit des efforts de quelques uns d'entre nous, et en particulier de Suzanne Allard, qui ont fait cet hiver, avec l'aide de Jacques Guyot et de l'atelier multimédia de Joyeuse, leurs premiers pas dans le monde du web. Il est donc encore normal que vous releviez quelques erreurs techniques ou de présentation. Nous ferons le nécessaire pour nous améliorer et nous vous remercions de nous y aider.

Ce site va nous permettre, compte tenu de la croissance exponentielle de l'Internet, non seulement de communiquer mieux et plus vite entre nous, mais encore d'échanger avec un nombre croissant de labeaumoises et labeaumoises sur l'ensemble des thèmes qui nous rassemblent (ou parfois nous divisent...) : protection du site et de la rivière, urbanisme, paysage, circulation, culture, services publics locaux, gestion municipale et bien d'autres choses encore...

Dans un premier temps vous y trouverez trois grandes sections :

- ❖ *présentation et vie de notre association (organisation, statuts, bulletins, assemblées générales etc....)*
- ❖ *présentation de la commune de Labeaume, sous ses multiples aspects : histoire, géographie, urbanisme, architecture, faune, flore, population, tourisme, activités économiques et commerciales ...*
- ❖ *forum de rencontres et de débats, permettant à chacun, y compris aux non adhérents de s'exprimer dans le respect et dans la clarté, de proposer des articles de lancer de nouvelles discussions ou propositions d'actions. D'ores et déjà nous vous proposons quelques thèmes de débats. Merci de lire attentivement le mode d'emploi et de le respecter pour que ce forum soit un succès.*

Vous y trouverez également un certain nombre de liens qui peuvent nous concerner, ou concerner Labeaume : sites d'acteurs économiques locaux, d'institutions, d'associations culturelles, ou tout simplement sites particuliers mis en œuvre par certains de nos membres.

Pour l'instant nous n'avons pas opéré un grand tri, mais nous comptons sur vous pour nous aider à classer et organiser tout cela.

Ce contenu vise un triple objectif : défendre les positions de notre association et augmenter, bien sûr, le nombre de ses adhérents, faire mieux connaître à tous notre village, ses qualités, ses fragilités, susciter le débat et le partage d'idées de façon à mieux vivre à Labeaume.

Pour cela nous souhaitons que le site s'ouvre à tous ceux que ce débat concerne et intéresse, dans un esprit de curiosité, de tolérance, et avec une certaine dose d'humour...

Nous vous invitons donc à parcourir votre site, à le faire connaître à tous vos amis, et à nous adresser réactions, propositions d'articles, photos et commentaires.

A bientôt sur le Net...

Le Conseil d'administration

PLU : Dernières nouvelles

Vous vous souvenez certainement de l'interruption brutale de la procédure avant Noël, juste au moment où l'enquête publique devait démarrer. Cette remise en question était due à plusieurs appréciations négatives et très tardives- de diverses administrations (DDE, DIREN, DASS) qui jugeaient –position que nous partagions sur un certain nombre de points – que le document n'avait pas suffisamment pris en compte les problèmes d'assainissement, de zone agricole, de gestion des sites naturels, de coupures vertes etc...., et qui demandaient alors à la municipalité de revoir sa copie.

Depuis, nous avons sans succès proposé à la commune de nous associer à l'élaboration des modifications nécessaires, et nous en étions arrivés à la conclusion que le Conseil Municipal actuel butait devant l'obstacle et préférerait laisser à la prochaine municipalité qui sera élue en mars 2008, le soin de reprendre l'élaboration d'un nouveau PLU sur de nouvelles bases... Le retard ainsi pris nous semblant d'ailleurs préjudiciable tant le POS de 1987, et notamment l'étendue considérable de ses zones NB, fait peser une menace grave sur le maintien à terme de nos paysages et de nos équipements, ainsi que sur les futures finances municipales...Il n'est qu'à voir l'accélération récente de la dégradation le long des deux départementales...

Une réunion de la commission extra municipale d'urbanisme, (la première depuis mai 2006) convoquée le 1^{er} août dernier, a cependant permis de constater quelques améliorations réelles dans l'avancement du dossier, sous réserve d'une confirmation de ce qui a été annoncé verbalement lors de cette réunion :

- Environnement : la commune pourrait trouver un accord avec la DIREN, compte tenu de la publication récente du document d'objectifs de la zone Natura 2000, grâce à une diminution raisonnable du secteur urbanisable de Laurenson, et à une problématique de l'environnement plus détaillée dans le rapport de présentation, qui permettrait d'éviter une étude d'impact environnementale d'un coût (50.000 euros) et d'une durée (un an) très lourds...
- Zones agricoles : sur la base d'un projet agro pastoral qui reste encore à préciser, le document modifié propose une très vaste zone agricole couvrant le tiers nord de la Commune et permettant d'offrir également des moyens de protection contre l'incendie.
- Assainissement : le SEBA et la DDASS se seraient mis d'accord sur une définition précise des filières d'assainissement, et notamment la localisation des zones favorables des filtre à sable... Cette avancée nous semble très intéressante, si d'une part des solutions intermédiaires innovantes sont également étudiées pour des zones de regroupement de l'habitat, et si d'autre part ces accords se traduisent par un véritable schéma général d'assainissement, intégré au PLU et assez précis pour être opposable aux tiers.
- Préservation des paysages et maîtrise de l'urbanisation : on retrouverait un coupure verte –certes limitée- le long de la départementale, au niveau du serre de Logère et de Champlautier... Les secteurs urbanisables au nord et au sud de Champrenard ainsi qu'au Nord de Chapias et de la Lauze diminueraient un peu, et quelques secteurs UB ou UBp seraient modifiés en zone AU, avec obligation de plan d'ensemble et de réalisation d'objectifs concertés.

Tous les problèmes que nous avons dénoncés ne sont pas réglés, loin de là... Nous sommes déterminés à nous opposer dans le cadre de la réglementation à ce qui nous considérons comme des erreurs, notamment sur certains parkings ou voiries nouvelles, nous restons également très attentifs au contenu précis des différents règlements, en particulier celui de la zone agricole... Mais nous considérons ces dernières avancées de façon positive, et pourrions en approuver le principe, si par ailleurs, la volonté de la municipalité d'aboutir à un PLU rééquilibré se manifestait dès l'arrêt du nouveau document, par l'utilisation du sursis à statuer chaque fois que nécessaire (notamment dans les zones NB le long des départementales). Nous souhaitons aller plus loin, lors de notre prochaine assemblée générale, sur la base d'un document graphique qui doit nous être remis rapidement.

Claude GUARY

Espace public à Labeaume, notre bien commun ;

Le village de Labeaume, village de caractère est situé sur un versant sud de la falaise, où les maisons sont construites dans un enchevêtrement harmonieux. Les rues, les places s'inscrivent dans ce site .Labeaume, c'est aussi son clocher, son église sa mairie : tout cela constitue un ensemble. Mais je ne vous parlerai aujourd'hui que de ce qui est commun à tous, c'est-à-dire son espace public.

Qu'appelle –t-on donc ainsi ? Pour simplifier, c'est l'endroit, comme dirait un enfant, « où l'on peut aller partout, s'asseoir, s'amuser dehors... ». D'une façon générale c'est ce qui relie un endroit à un autre, c'est la possession de tous, ou chacun à le droit de librement circuler. C'est tout ce qui n'est pas privé, qui fait partie de la collectivité : la fameuse chose publique, la « res publica » latine. Ainsi en est il des rues, des places, des panneaux, des lampadaires. Puisqu'il est public, qu'il représente le bien de tous, il appartient à chacun de nous, collectivité ou citoyens, de respecter cet espace, de l'embellir et de le gérer au mieux.

Le visiteur arrivant à Labeaume est accueilli par deux parkings : l'un bâti sur un ancien terrain vague, qui était planté d'acacias et de platanes, entouré d'un mur de galets, aujourd'hui place de la Paix ; l'autre installé sur l'emplacement d'une rue caladée, bordée de maisons anciennes qui ont été rasées, aujourd'hui place du Jumelage. Ces deux parkings pourraient certainement être aménagés de façon moins « routière », avec des plantations de micocouliers dont les racines profondes n'endommageraient pas le revêtement, des bancs de pierre du pays comme ceux de la place du Sablas, plutôt que ces énormes et brutaux blocs de pierre délimitant la rue, ou cette « formidable » muraille périphérique de galets...Il est désolant que le traitement purement automobile de ces deux espaces publics si bien placés interdise tout usage commun et tout partage. Il faudrait notamment mieux prendre en compte l'entrée de « La garenne » futur hôtel de pays, qui risque de se retrouver totalement noyée dans les voitures.

L'aménagement récent, sous les parkings, de deux belles tables en pierres de pays sur le site de pique nique face au petit Moulin montre qu'il est possible de concevoir d'agréables « espaces de transition...».

Puis l'on arrive sur la place de l'Eglise, entourée par des maisons, la mairie, l'église, un restaurant. Autrefois, c'était un des lieux les plus vivants du Village, avec une boulangerie, un café, une épicerie, un four à pain. Aujourd'hui, c'est heureusement le restaurant « le Bec Figue » si bien aménagé, qui crée l'animation, avec sa terrasse faisant une liaison progressive entre l'espace privé et l'espace public de la place et du parvis de l'Eglise. L'ensemble de cette place dégage une impression de calme et d'harmonie. Les galets de rivière descellés et le sol délabré mériteraient cependant une consolidation car ils deviennent dangereux pour les piétons.

La ruelle de l'ancienne école, qui part de cette place, et qui a été la première calade à être refaite cette année a été dallée, de mon point de vue, en dépit du bon sens : en effet les galets posés de façon inégale et trop loin les uns des autres sont dangereux. Il conviendrait de la reprendre, à l'image de ce qui s'est fait depuis sur la calade principale dont la restauration apparaît satisfaisante, proche de ce qu'elle était autrefois, avant sa démolition, il y a près de trente ans, pour le passage de l'adduction de l'eau. Les alternances de béton et de galets noyés, les caniveaux centraux ou latéraux semblent bien fonctionner. Je pense que c'est une réussite qui prouve que l'on peut bien faire en s'adressant à des gens compétents.

Autres exemples d'aménagement réussis : l'entrée de la cour de Yankel ...le tas de terre et de cailloux qui la barrait a été enlevé, remplacé par une murette bien construite, et la végétation a été conservée. De même, la ruelle du Venté qui a été refaite avec tant de soins dans les détails par un de ses riverains...

Plus haut, la calade de la Coste, mériterait assez rapidement une intervention du même genre. Elle devient même dangereuse dans sa partie basse : un simple main courante offrirait un peu de sécurité et de confort. De même, la calade de la grote aux chèvres justifie une intervention rapide compte tenu de son état.

Repartons encore de la place de l'Eglise : l'ancienne calade, toujours superbe et encore en service malgré quelques ondulations, conduit un peu plus bas à la place du Sablas : lieu de vie et d'agrément si accueillant avec ses platanes centenaires et ses bancs de pierre (certes à rénover)...Joueurs de boules, terrasses de café, promeneurs, jeux d'enfants se côtoient sur cette place, espace public par excellence. Son site en bordure de rivière est exceptionnel. Une maison retient particulièrement l'attention : c'est l'ancien café Blanc Bouret. Le crépissage intact de sa façade, solide et discret, pourrait servir de modèles pour bien des maisons nouvelles à Labeaume...Sa terrasse sur laquelle on sort les sièges à la fraîche, et qui sert également de bancs pour les enfants est aussi un bel exemple d'espace partagé et convivial.

Enfin terminons notre trop courte promenade sur les espaces publics du Village en remontant par la bien nommée –autrefois- rue de la Fontaine. Pourquoi ne pas remettre en service cette fontaine abandonnée et qui créait là, sous l'entrecroisement des voûtes des ruelles voisines, un bruissement si frais et si évocateur...

Notons également que les abords et les rues sont éclairées par des lampadaires bien utiles, même si on peut les trouver un peu « urbains » pour notre petit village.

Ainsi l'espace public de Labeaume, notre village, bénéficie de tout ce qui fait le charme des villages ardéchois : les couleurs du ciel, celles de la pierre, de la terre et de quelques façades qui se répondent. Toutes choses qui devraient nous inciter à traiter encore mieux et à respecter cet espace qui ne doit pas être un simple décor pour vacanciers. Pourquoi, à partir de l'entrée du village ne pas guider le visiteur dans un parcours expliqué, ou l'on montre comment nos ancêtres, tous paysans qu'ils étaient, ont bien su tracer les rues, bâtir des choses simples, modestes et toujours élégantes.

N'abîmons plus par quelques initiatives hasardeuses ce site exceptionnel et cherchons à améliorer au travers de l'espace public les relations qui existent entre tous, occupants permanents, saisonniers et touristes, gouvernants et gouvernés. Profitons tous en semble de ce bien commun, naturel et somptueux, qu'est le site de Labeaume, et sauvagardons ainsi « la chose publique ».

Yvette SMITH HERMITANT

Circulation et stationnement : les bons moments de l'été

Avec les beaux mois d'été reviennent nos amies les belles grosses voitures, ainsi que leurs petits camarades les camping cars et les autobus...toujours plus nombreux, toujours plus rapides, toujours plus bruyants, toujours plus gourmands de place, toujours plus dévoreurs d'oxygène et producteurs de CO2. Tout cela est particulièrement éprouvant pour les riverains du Village, dans le quartier de la Bussière et le long des deux chemins départementaux, mais commence également à dépasser les limites du supportable dans certains autres quartiers.

Notre association voudrait à cette occasion rappeler quelques unes de ses positions ou revendication essentielles :

- il y a des limites à l'acceptabilité de la fréquentation automobile : les plages et la rivière ne sont pas extensibles et atteignent leur point de saturation dès la deuxième semaine de juillet. Il ne sert à rien d'ouvrir de nouveaux espaces de stationnement qui seront coûteux en investissements et utilisés moins de 2 mois par an. Les 300 places de parkings existants – soit plus de 1000 personnes présentes sur le site- sont amplement suffisants, par rapport à la capacité de la rivière, ou à celles des cafés et restaurants. Pour ralentir, sinon diminuer le mouvement, la politique de stationnement payant est un élément, parmi d'autres, à condition d'être menée de façon cohérente et continue. Le maintien d'un parking gratuit à coté d'un parking payant ne sert qu'à avancer l'heure d'arrivée des baigneurs et à bloquer la rotation des automobiles...L'absence de perception de droit après 18 heures conduit également à des arrivées et à des départs de plus en plus tardifs ...La perception d'un tarif forfaitaire unique amène tout le monde à stationner le plus longtemps possible ...
- sur nos routes faites pour la desserte plus que pour le transit massif vers la plage ou le village, la vitesse augmente le stress de tout le monde, le bruit, l'insécurité et la pollution. Il est urgent de prendre enfin quelques mesures sérieuses : contrôle policier aléatoire, au moins en début de saison, pour d'entrée calmer le jeu, mise en place de ralentisseurs, rétrécissements ou gendarmes couchés, en accompagnement de zone 30, comme cela a été fait à Champrenard, à Chauzon ou à Saint Germain. Des panneaux ou des informations incitant au calme, à la détente et à la visite doivent être mis en place. Il convient également de supprimer l'interdiction de la descente au village des camping-cars, ce qui produit de nombreux embouteillages et manœuvres au niveau de la route du Récatadou, ainsi que des cheminements de groupes de piétons encore plus dangereux. Ils devraient stationner, dans la limite de la capacité, et comme les autres moyennant finances, sur la place de la Paix.
- les contribuables de Labeaume, ou leurs ayant droits, doivent bénéficier d'une possibilité de stationnement : si l'on peut comprendre que des zones soient réservées aux riverains ne disposant pas d'un parking privatif (qui aurait dû cependant être exigé lors des permis de construire), les autres habitants de la commune, qui viennent à la rivière et au chef lieu, doivent pouvoir stationner gratuitement, sur présentation d'une vignette, y compris dans les parkings payants.

La mise en place de ces quelques mesures aurait l'avantage d'atténuer un peu les inconvénients d'une fréquentation automobile de plus en plus envahissante et de montrer l'intérêt porté par la municipalité au sort des habitants de Labeaume.

RAPPEL

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION LE LUNDI 13 AOUT A 18 HEURES AU RECATADOU.**

Venez nombreux vous informer et participer aux débats.

Prenez ou reprenez votre carte (seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter).
Inscrivez vous dès à présent pour le dîner amical qui nous réunira après l'A.G auprès
de notre trésorier Jacques Allard- Quartier Boulet